

JOURNAL DU LOT

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 20 Juillet 1872.

On lira plus loin un court résumé des séances de mercredi et de jeudi à l'Assemblée nationale. Un pénible incident s'est produit mercredi, et la responsabilité doit en retomber tout à la fois sur M. de Meaux et sur M. Thiers qui l'un et l'autre ont montré une exagération malheureuse. Le lendemain, M. Thiers a tenu un langage tout-à-fait opposé, qui a calmé les justes susceptibilités de la droite. Puisse cette modération durer longtemps ! puisse la déclaration suivante de M. Thiers, que nous empruntons au *Journal officiel*, prouver aux républicains qu'ils se pressent beaucoup en essayant de faire croire que M. Thiers a tout à fait rompu avec le parti conservateur :

Vous ne pouvez pas, en ce moment-ci, prolonger indéfiniment les séances de l'Assemblée. Dieu me garde de ne pas reconnaître et la grandeur et l'utilité de ses services et sa dignité. Je sais très-bien tout ce qu'elle a rendu de services au pays. Je suis le premier à le reconnaître ; et si, après cette session, comme on le prétend, une campagne doit être faite, je vous demande pardon de ce mot vulgaire, — contre l'Assemblée, soyez convaincus que nous n'en serons pas les complices. Nous respecterons l'Assemblée et nous la ferons respecter. (Bravos et applaudissements à droite et au centre.)

M. le duc de Marmier. Il est temps de le dire !
M. le Président de la République. Et espère que, lorsque l'Assemblée reviendra, trouvera le pays paisible, tranquille, l'ordre maintenu, le territoire, à laquelle elle aura contribué par sa fermeté et les lumières de ses votes. (Très-bien ? très-bien ! — Mouvement prolongé.)
 Dieu me garde de dire que la présence de l'Assemblée est un inconvénient. Ce n'est pas cela qui est l'inconvénient : l'inconvénient, laissez-nous vous le dire en toute franchise, l'inconvénient ce sont les luttes qui s'établissent ici ; ce sont elles qui ont un vrai danger, pour notre crédit. (Très-bien ! très-bien ! — Sur divers bancs : C'est évident !)

L'Assemblée. J'ignore si les représentations des banquiers l'auront décidé à fixer cette émission à la fin du mois.
 On présume généralement que l'emprunt sera couvert de 2 et demi à 3 fois. Ceux qui parlent de 8 ou 10 fois ne réfléchissent pas à l'énorme quantité de numéraire ou de titres que comporterait une pareille souscription pour le versement de garantie.
 On m'assure que les agents de change ne seront admis à fournir pour ce premier versement que des titres vendus ou reportés.

M. Nigra et le ministre persan Nazar-Agha sont invités à dîner ce soir à l'hôtel de la présidence, avec quelques notabilités politiques françaises.

Il est inexact que la peine de M. Cerfbeer ait été commuée, mais il n'est pas douteux qu'elle le soit, le conseil de guerre qui l'a condamné ayant sollicité lui-même cette commutation.

On m'assure que le nombre des détenus restant à juger par les conseils de guerre n'est plus que de 150 et que sept conseils de guerre vont être prochainement supprimés. Le nombre des contumaces sur lesquels les conseils doivent prononcer est d'environ 15,000 ; on suppose que la plupart ont péri dans la lutte.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 17 juillet.

Voici l'analyse du grave incident qui a marqué la séance du 17 juillet, que nous avons fait déjà connaître par une dépêche de notre service télégraphique :

M. de Meaux prononce un discours assez long, mais qu'il est difficile de saisir dans toutes ses parties au milieu du bruit que fait la gauche. C'est un bourdonnement savant, continu, systématique, dont elle a pris l'habitude depuis le dernier discours de M. Rouher, et qui couvre complètement la voix de l'orateur.

Une voix à droite. — Silence, messieurs de l'impôt à outrance.

M. de Meaux. — Je comprends l'ardeur des interrupteurs. C'est un enthousiasme de nouveaux ministériels, c'est un zèle de néophytes. (Hilarité.)
 Une voix. — C'est un parti pris.

Autre voix. — On ne voyait rien de pareil au Corps législatif.

M. de Meaux, se tournant vers la gauche. — Soyez moins impatients messieurs, d'ajouter aux charges du pays ; soyez moins impatients de voter les matières premières, que vous avez repoussées au 49 janvier. (Rires prolongés.) Quant à moi, je ne les voterai pas plus aujourd'hui qu'au 19 janvier. (Très bien ! très bien !)

Une voix. — On n'a jamais vu une gauche plus gouvernementale...

Autre voix. — Dites donc plus servile !

M. de Meaux poursuit son discours au milieu du bruit. Il dit que le gouvernement augmente sans cesse les dépenses en ce qui concerne l'armée, et que sa conduite économique et politique n'est pas de nature à nous procurer des alliances en Europe !

L'orateur demande qu'avant de voter des impôts nouveaux, on discute les dépenses, on examine de près le budget. L'Assemblée ne doit pas désarmer d'avance ses commissions par des votes imprudents. (Très-bien ! très bien !)

M. de Meaux termine ainsi :

Nous allons nous retrouver au milieu de nos commettants.

A gauche. — Allez-y donc et vous verrez...

A droite. — Silence, les prétoriens !

M. de Meaux. — Quand ils nous demandent ce que nous avons fait au sujet des finances, je souhaite que nous n'ayons pas à leur répondre :

« Nous avons consenti à toutes les dépenses, et nous n'avons fait aucune économie. » (Murmures à gauche.)

Ce n'est pas par une vaine recherche de popularité que je tiens ce langage ; c'est parce que je ne veux pas qu'aux reproches de mes concitoyens se joignent ceux de ma conscience. (Applaudissements à droite.)

M. Thiers précipite à la tribune.

A gauche. — Ne répondez pas !

A droite. — Silence, les mameloucks !

M. Thiers, dans un état visible d'agitation. — Je ne répondrai que quelques mots ; mais je les dois à l'Assemblée, au pays, à moi-même ! L'honorable préopinant a parlé de sa conscience ; il me permettra d'écouter la voix de la mienne ! Ce que vous me conseillez, c'est la désorganisation de l'armée ! Jamais je n'y consentirai ! (Vives protestations à droite. — Applaudissements à gauche.)

A droite. — L'armée ne vous croira pas !

Autre voix. — Elle connaît ceux qui vous applaudissent !

M. Thiers. — Le jour où l'on me demandera la désorganisation de l'armée, je répondrai : Reprenez le pouvoir que vous m'avez imposé. (Violents murmures à droite. — Une voix : Soyez donc loyal.) Vous serez libres ! Vous chercherez des alliances, vous ferez le budget comme vous l'entendrez. (Nouvelles protestations.)

Il est facile, messieurs, de venir à cette tribune proposer des économies, il est facile de venir parler d'alliances ! Cela a bon air ! Il est facile de critiquer l'augmentation des dépenses militaires. Mais amenez-moi donc ici un homme sérieux... (Protestations à droite. — Applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. — Pas d'insolences !

M. de Larochefoucauld-Bisaccia, montrant l'extrême gauche. — Voilà vos hommes sérieux, M. le président. (On rit.)

M. Thiers. — Oui, amenez-moi un homme vraiment sérieux.

A droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. Thiers. — Ah ! je serai bien heureux d'être débarrassé du fardeau qui pèse sur mes épaules ! (vive agitation) Eh bien ! proposez un ordre du jour motivé si vous voulez ! (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

A droite. — Voilà les conservateurs selon le gouvernement !

M. Thiers. — Je vous mets au défi de demander un ordre du jour motivé.

A droite. — Vous nous provoquez, c'est indigne !

Autre voix. — Vous nous provoquez parce que vous vous appuyez sur l'emprunt. Ce n'est pas loyal !

Plusieurs voix à l'extrême droite. — Rappelez donc l'orateur à l'ordre, M. le président !

M. le président Grévy, très-ému. — Personne n'a le droit de demander le rappel à l'ordre, et le président de l'Assemblée à seul le droit de le prononcer. (Approbation à gauche.)

M. Thiers, très-animé. — Présentez un ordre du jour motivé ! C'est votre droit ! Mais qu'on s'explique franchement ! Venez soutenir une politique qui nous donnera des alliances ! Venez déposer un budget qui nous donnera des économies !

Ici M. Thiers s'arrête un instant ; puis il aborde tout à coup la question militaire, disant qu'il faut des régiments de 2,000 hommes d'effectif, des cadres complets.

M. de Kerdrel, de sa place, et s'adressant à M. Thiers. — Nous étions convenus, monsieur, que l'on ne ferait point intervenir de politique dans ces débats financiers. C'était un engagement d'honneur entre vous et moi. Vous y avez manqué. (Vive sensation.)

M. Thiers. — Permettez... oui, l'autre jour, en sortant de la séance, il avait été convenu entre M. de Kerdrel et moi que l'on parlerait pas de politique dans la question d'impôts. On vient de manquer à cet engagement. Est-ce moi ? (Applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. — C'est vous qui le premier, avez parlé de la République ! (Très-bien ! très-bien !)

M. Thiers. — Quand on vient dire devant le pays que nous avons une politique qui ne s'arrête pas dans les dépenses, une politique qui est incap-

ble de nous procurer aucune alliance en Europe est-ce que l'on n'oblige pas le gouvernement à répondre ? (Applaudissements à gauche.)

Une voix à droite. — Jugez votre politique par vos nouveaux amis !

M. Thiers. — Nous voulons la confiance de cette Assemblée ; elle seule peut nous aider à supporter le poids d'un fardeau accablant ! cette confiance, elle se révèle par la volonté de la majorité...
 Une voix. — Où est votre majorité ?

M. Thiers. — Je parle de la vraie majorité, de celle qui s'exprime par des votes. (Bruit.)

Si vous ne pouvez pas justifier ici votre opposition plus politique que financière, si vous ne proposez pas un ordre du jour motivé, je n'exposerai pas le pays à de nouvelles secousses, je croirai avoir la confiance de cette Assemblée et je poursuivrai mon œuvre. (Applaudissements sur quelques bancs de la gauche.)

M. de Meaux dit qu'il ne croit pas avoir entraîné la discussion sur le terrain politique, et que s'il n'a pas fait le discours d'un homme sérieux, il a parlé du moins en homme sincère. (Très-bien ! très-bien !)

Revue des Journaux

Journal des Débats

La République française n'est pas contente du *Journal des Débats*. Elle trouve mauvais que nous reprochions à la gauche ses plaintes pour le protectionisme de M. Thiers, et elle s'étonne que le banquet de La Ferté-sous-Jouarre n'ait pas eu le don de nous plaire. Le journal de M. Gambetta nous engage à nous « défaire de nos préjugés », à « étudier les lois de la démocratie et à nous accoutumer à ses mouvements. »

Soit ! nous ne demandons pas mieux ; nous ne tenons pas à nos préjugés et nous aimons à nous instruire. Mais peut-on dire que la fidélité à un principe soit un préjugé ? La République française nous déclare, par exemple, que ses amis viennent de se montrer plus libéraux que nous au sein du conseil municipal. Pourquoi donc ont-ils cessé de l'être autant que nous à l'Assemblée nationale ? Quelles bonnes raisons peuvent-ils invoquer pour appuyer ici un impôt protectionniste après avoir voté là une mesure libre-échangiste ? Ils ne sont, nous dit la République française, « ni fanatiques ni sectaires. » C'est fort bien, mais au moins, ils devraient se montrer conséquents avec eux-mêmes, et ne pas être à la fois libre-échangistes à Paris et protectionnistes à Versailles.

Nous savons bien quoique la République française n'en dise rien, que les membres de la gauche ont en ce moment des raisons particulières de ne point contrarier M. Thiers, et qu'un certain nombre d'entre eux sont résignés à sacrifier la liberté commerciale aux nécessités politiques du jour. Ils sont convaincus comme nous que l'impôt sur les matières premières est le plus mauvais des impôts, et cependant ils le voteront. Ils le voteront parce que M. Thiers s'en est engoué et qu'ils ont besoin de M. Thiers pour constituer la République. Eh bien est-ce un préjugé de notre éducation ? est-ce un fanatisme ou esprit de secte ? mais nous ne saurions nous réconcilier avec cette tactique. Nous persistons à croire qu'il faut en toute circonstance, et sur toute question, voter suivant sa conviction sans s'inquiéter du reste, et qu'un bon député, comme un bon soldat, doit prendre pour devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra*. Peut-être changerons-

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 18 juillet 1872.

On croit généralement que la séance d'aujourd'hui contrastera, par son calme, avec les agitations d'hier et que la discussion portera uniquement sur les questions politiques et financières.

Un membre du centre droit se félicitait même de l'incident d'hier comme d'une de ces courtes tempêtes qui nettoient le ciel, et il considérait comme venues dès à présent inutiles, et par suite comme devant être indéfiniment ajournées, les explications sur le pacte de Bordeaux annoncées récemment par M. Thiers.

Il est vrai qu'il y a toujours un point noir à l'horizon : celui de l'impôt des matières premières, dont l'adoption reste encore assez douteuse, malgré l'avantage réel remporté hier par le président de la République. Les délégués lyonnais redoublent d'efforts auprès des députés pour empêcher ce vote.

Le conseil des ministres a dû s'occuper ce matin de l'époque et des conditions de l'emprunt. Le président de la République se montrant encore hier bien décidé à ne pas émettre l'emprunt avant la séparation de

nous d'avis quand nous aurons mieux étudié « les lois de la démocratie » ; mais jusque-là nous nous refuserons à admettre qu'ils puissent jamais être nécessaire de sacrifier sa conscience à un intérêt de parti.

Est-ce encore parce que nous ne sommes pas assez accoutumés « aux mouvements de la démocratie », que nous avons contesté l'opportunité des banquets du 14 juillet ? Nous ne sommes point certes les adversaires des réunions publiques, et nous voudrions même que les conservateurs suivissent l'exemple que leur donnent M. Gambetta et ses amis en s'adressant au grand public pour exposer et défendre leur politique. Nous voudrions qu'au lieu de faire incessamment appel à la dictature et de réclamer la suspension des libertés les plus nécessaires pour protéger leurs intérêts et leurs personnes, ils eussent le courage de se protéger eux-mêmes, en se servant des armes dont leurs adversaires usent et abusent. Nous voudrions qu'ils reprissent dans l'intérêt de l'ordre, la vieille devise des défenseurs des libertés parlementaires sous la Restauration : *Aide-toi, le ciel t'aidera !* Mais ce n'est pas une raison pour qu'au moment où nous sommes, après des catastrophes qui ont semé l'épouvante dans tous les esprits et ébranlé tous les intérêts à la veille d'un emprunt colossal, nous trouvions qu'il est sage et opportun d'ouvrir une campagne de banquets démocratiques sous le prétexte de glorifier une insurrection de laquelle sont sorties tant d'autres insurrections et de révolutions. Non, ces « mouvements de la démocratie » n'ont que trop agité et effrayé la France, et ce n'est pas en s'y livrant que les amis de la République française se concilieront les populations qui sont aujourd'hui, plus que jamais, affamées d'ordre et de repos. Moins la démocratie fera de « mouvements » et plus la république aura de chances de s'accroître en France.

France.

Les attaques trop fréquentes dirigées contre les soldats et les officiers de notre armée accusent des ressentiments, des rancunes, des espoirs de revanche qui rentrent sous terre, s'il était bien entendu que, pour tous les partis républicains dignes de ce nom, la Commune n'a été qu'une monstrueuse et criminelle folie.

La République française nous entretient « des difficultés créées par l'effroyable répression du mois de mai 1871. » Pourquoi ne dit-elle pas un mot des attentats sans nom et sans précédent qui avaient amené cette répression ? On dirait vraiment, à l'entendre, que les coupables ne sont pas ceux qui ont massacré les otages, déchiré la France, incendié Paris, mais notre brave et patriotique armée qui est venue mettre un terme à ces horreurs.

Quand donc ces ambiguïtés, calculées ou non, de langage, disparaîtront-elles ? Quand est-ce qu'on verra clair dans le jeu de ceux qui, après avoir provoqué par leur faiblesse ou leur complicité, les fureurs de la seconde Commune, voudraient encore bénéficier d'un appel à la clémence qu'ils n'ont pas le droit de faire ?

M. Gambetta n'est pas l'homme de la République, c'est l'homme de la Commune.

Une République conservatrice et modérée, soucieuse de tous les intérêts, respectueuse de tous les droits, n'a que faire des excitations incessantes des citoyens les uns contre les autres. Elle n'inquiète pas, elle rassure ; elle ne rappelle les grands souvenirs de la Révolution française que pour séparer ce qui enflamma justement l'enthousiasme de nos pères, de ce qui devait compromettre les glorieux résultats qu'ils avaient obtenus, par la violence et l'anarchie.

Il y a quelques jours, M. Bright, répondant à une députation ouvrière de Staffordshire, qui était venue lui offrir un objet d'art comme témoignage de sympathique respect, comparait l'état actuel de l'Angleterre à ce qu'était ce pays il y a trente ans ; il énumérait les progrès réalisés et l'amélioration incessante dont la situation morale et matérielle des masses avait été l'objet et il ajoutait : « Pour conquérir ces biens et ces garanties, d'autres pays ont traversé des révolutions sanglantes, et ils ne sont point parvenus, comme nous, à s'en assurer la libre et paisible possession. »

Ces paroles de M. Bright sont la condamnation des articles de la République française et des discours de M. Gambetta. Pour la secte politique dont ils traduisent les desseins, la république n'est que la révolution en permanence, c'est-à-dire la préface d'une dictature.

Figaro.

Tout le monde ne saurait avoir le temps ni la patience de lire les dix colonnes de discours que M. Gambetta a livrées à la circulation le 14 juillet ; nous les réduirons en quelques lignes pour les lecteurs qui n'ont pas de temps à perdre :

Citoyens des campagnes,

Nous vous avons traités de ruraux et d'imbéciles tant que nous n'avons pas eu besoin de vous ; mais le temps approche où vos voix me seront indispensables ; ralliez-vous donc à mon panache rouge. Vous le trouverez toujours escorté de tout ce qui est jaloux, ambitieux, paresseux, qui désire vous laisser courbés sur le sillon, et veut aussi, comme nous, les parvenus de la haute démocratie, avoir droit aux honneurs, et au vin de Champagne.

Travaillez pour nous, votez surtout pour nous ; et soyez convaincus qu'au jour du danger, si vos fils, que vous aurez lancés dans la carrière révolutionnaire, sont plus ou moins fusillés, nous serons, nous, à l'abri, soit en Espagne, soit en Angleterre, soit en Suisse, comme le vertueux Pyat.

Vive la République !

Chose véritablement extraordinaire, ce qu'on appelait jadis l'armée de Gambetta a fondu de telle sorte que si actuellement on la cherche, on ne la trouve plus ! le dictateur a complètement perdu son influence dans nos régiments.

Cela tient, à son journal, qui le compromet chaque jour d'une terrible façon !

Les officiers casernés à St-Germain m'ont fait connaître ces pages incroyables où il attaque le colonel de Courbevoie pour ne pas s'être laissé insulter par la canaille... et ces autres pages, plus incroyables encore, où il dit au maréchal de Mac-Mahon : « La politique ne vous a jamais été heureuse ; n'oubliez pas ce que vous devez à M. Thiers ! »

Devant de pareilles choses, l'indignation s'exhalait en soupires. Vraiment, disait-on, nous ne savions pas que c'est à M. Thiers que Mac-Mahon doit sa campagne de Sébastopol, sa journée de Magenta et son bâton de maréchal de France.

Voyons, monsieur Gambetta, surveillez un peu votre journal. Vous trouvez que la politique n'a pas réussi au maréchal. Ah ! elle ne peut pas réussir à tout le monde comme à vous ! Je reconnais que votre carrière a été plus rapide. Mais il n'est pas donné à tout le monde de profiter de ce que l'étranger est sur le sol pour faire une révolution. Il n'est pas donné à tout le monde de planter son drapeau à la faveur du drapeau ennemi.

Il est vrai que le maréchal n'a eu que des batailles comme Magenta. Mais tout le monde ne peut pas arriver aux succès fondroyants que vous avez procurés à vos armées de la Loire, du Nord et de l'Est ! et, par dessus tout, à cet ordre, ce respect de la loi qui régnaient en France ; sans parler de ces honnêtes gens qui vous suivaient partout. Le duc de Magenta ne peut vraiment prétendre à une aussi belle carrière. Mais soyez moins dur pour le pauvre maréchal, et surtout soyez plus politique ; car je vous préviens qu'il jouit d'une certaine considération dans l'armée.

SAINT-GENEST.

Patrie

La première partie de l'ouvrage que rédige l'état-major allemand sur la guerre de 1870 a paru à Berlin. Un exemplaire a été remis, dit-on, le même jour au président de la République et au ministre de la guerre. Cette publication comprend le mémoire dans lequel M. de Moltke explique son plan de campagne et le déploiement stratégique des armées allemandes jusqu'au 31 juillet 1870.

La Prusse, depuis la guerre d'Italie, a suivi avec le plus grand soin tout ce qu'a fait la France au point de vue militaire, et à partir de 1866, elle a connu jour par jour et à un homme près, l'état de notre effectif, celui de notre artillerie et de nos approvisionnements. Au commencement de 1869, elle a constaté sa supériorité numérique sur nous, et c'est dans cette année que M. de Moltke a rédigé pour le roi le mémoire qui contient son plan de campagne.

Après avoir pris connaissance de ce mémoire, le roi a ordonné, le 18 juillet 1869, la formation des différentes armées qui devaient plus tard agir contre nous. Leur organisation fut vivement poursuivie pendant dix mois, et lorsque M. de Moltke la jugea suffisante, M. de Bismarck fit entrer sa politique dans la phase de provocation que l'on connaît, et inventa la

candidature Hohenzollern, qui fut le point de départ de nos malheurs.

Il est évident néanmoins que, sans la faiblesse de notre diplomatie, qui se laissa maladroitement entraîner à déclarer la guerre, les Allemands n'auraient pas commencé les hostilités en 1870, et, qu'avec le temps, la lutte aurait pu être évitée ; que, dans tous les cas, elle aurait eu lieu plus tard dans de moins mauvaises conditions pour nous. Il est évident aussi que, sans la manœuvre déloyale du ministre de affaires étrangères de Bavière, qui d'accord avec M. de Bismarck, est venu annoncer aux Chambres que les Français venaient d'envahir la Bavière rhénane, la cour de Munich ne se serait pas engagée, et que dès lors la Prusse ne faisait pas la guerre.

Pays.

L'heure de la réparation a sonné pour les extravagants qui ont jonglé avec les millions du pays, en hommes habitués à ne pas avoir d'argent dans leurs poches.

Voici les renseignements que nous recevons à propos de l'enquête commencée par M. Riant :

Les conclusions de M. Riant relatives à l'affaire des canons Billing et Valentin proposent :

- 1° De faire admettre la responsabilité pécuniaire de M. Gambetta.
- 2° Un blâme contre M. Naquet, pour avoir fait des marchés à des prix trop élevés.
- 3° Un blâme très sévère contre M. Deshorties président de la commission de l'étude des moyens de défense, pour avoir eu des rapports d'intérêts avec les marchands.

On va frapper pécuniairement Gambetta, on blâme M. Naquet et M. Deshorties, cela est juste, cela est satisfaisant pour l'opinion publique.

Ordre

Le 14 juillet 1789 c'est le premier gendarme que tuent les républicains ; ils crient aussitôt à l'émancipation, à la liberté, à la fin du despotisme ; mais l'exemple est donné, la brèche est ouverte par où passeront plus tard les massacres. 1793 est en germe dans l'héroïque journée du 14 juillet.

Il en est toujours de même, et bien souvent l'histoire se répète à un siècle d'intervalle.

Nous aussi, en 1870, nous avons eu notre 14 juillet ; on a pris ce jour-là une caserne de pompiers ; on a préparé le 4 Septembre ; la Commune s'en est suivie.

Peuples qui ne voulez point périr, n'applaudissez jamais à l'assassinat du premier gendarme, car bientôt après le corps de la gendarmerie y passera en entier, et avec lui la société qu'il a le mandat de défendre.

C'était sur la lisière d'un bois.

A l'ombre d'un épais feuillage, des enfants riaient, chantaient, dansaient, folâtraient.

Tout était calme et tranquille dans la nature ; rien ne permettait de présager un malheur.

De temps à autre, cependant, on entendait au loin les cris des fauves dans la forêt.

« Entrez, enfants disaient les vieillards, les bêtes féroces approchent. — Encore une ronde répondaient-ils, les bêtes féroces sont éloignées. — Entrez, entrez, répétaient les vieillards, les cris redoublent, les fauves s'avancent. — Encore une chanson, reprénaient-ils, les fauves n'ont guère fait qu'un tout petit pas ; ils sont encore à distance. »

De rond en chanson, on prévoit ce qui advint ; les fauves n'étaient plus qu'à une enjambée de leur proie, et les enfants disaient encore : Ils n'ont fait qu'un pas, un tout petit pas. Quand il ne leur resta plus qu'un pas à franchir, ils le franchirent, et ceux parmi la bande enfantine qui parvinrent à s'échapper répétaient encore au lendemain du désastre : Comme ces fauves nous ont trompé, ils n'allaient qu'à petits pas, à tout petits pas !

N'est-ce pas, en quelques lignes, l'histoire des conservateurs et des radicaux ?

Imprudents, imprudents, criaient aux conservateurs, avant le 4 septembre, les Nestors de la politique, entendez les fauves rugir dans la Marseillaise et dans la Lanterne. — Bast ! répondaient les conservateurs, ils sont trop éloignés de nous pour que nous ayons rien à craindre, et, à vrai dire, leur voix est originale ; il ne nous déparait point de l'entendre ; s'ils se permettent de se rapprocher, nous saurons les museler et les mettre en cage.

Imprudents, imprudents, répètent, depuis le 4 septembre, les mêmes Nestors aux mêmes conservateurs, les fauves avancent ; veillez,

prenez garde ; et chaque fois qu'il sonnent l'alarme et signalent le danger, ils se rencontrent toujours à point quelque honnête homme du Constitutionnel pour répondre d'un ton grave et solennel : « Oh ! oh ! oh ! rien à craindre encore ; ils n'ont fait qu'un pas en avant, un tout petit pas ! »

Constitution Rivet, petit pas ! Point n'est besoin de songer à l'avenir, les radicaux sont en minorité à la Chambre.

Elections du mois de juillet 1871, petit pas ! A quoi bon s'inquiéter et se créer des ennemis, les radicaux ne sont guère qu'une quarantaine de plus parmi l'Assemblée.

Elections du mois de janvier 1872, petit pas encore !

Elections du mois de juin dernier, petits pas toujours !

Contrairement au pacte de Bordeaux, M. Thiers monte à la tribune pour proclamer la République définitive. La majorité veut protester : la gauche la bafoue et la hue ; nouveau petit pas !

An mépris des circulaires ministérielles, M. Gambetta propose à la Ferté-sous-Jouarre d'organiser des banquets démocratiques sur toute la surface du territoire ; avant-dernier petit pas !

Il n'y a pas encore lieu de s'alarmer. A quoi bon s'affliger avant que le mal vienne ? Comme l'a dit un poète du siècle passé. *Nil desperandum Thiero duce, auspice Thiero.* Les fauves peuvent venir jusqu'à la lisière du bois ; M. Thiers les saura bien éconduire quand ils voudront franchir la barrière et se précipiter sur leur proie.

Courrier de France.

La commission de l'instruction primaire, présidée par Mgr. Dupanloup, a terminé ses longs et difficiles travaux, et M. Ernoul, son rapporteur, a déposé dans la séance du 3 juillet le projet définitif qu'elle substitue à la proposition de M. Jules Simon, et le rapport qui explique et défend ce projet.

La commission a été nommée sous l'empire de sentiments peu favorables au ministre actuel. Peut-être s'est-elle trop préoccupée des périls auxquels sont exposées, de nos jours, la religion et la morale sociale ; peut-être a-t-elle reculé, par une prudence exagérée, devant une réforme nécessaire et moins dangereuse qu'elle ne le croit.

Cette réforme, c'est l'obligation. L'instruction obligatoire, corollaire naturel du suffrage universel, eût été acceptée par tous les partis politiques et religieux, si elle n'avait été réclamée avec tant d'insistance par le parti radical et par les adeptes de la libre pensée. La commission a cru qu'en proclamant le principe d'une coercition pénale, elle sacrifierait la liberté du père de famille à l'omnipotence de l'Etat, et que, dans ce siècle de révolutions et de bouleversements, l'omnipotence de l'Etat pouvait mener à l'oppression des âmes, à la destruction systématique des croyances chrétiennes, à l'organisation d'un enseignement public antireligieux et antisocial. Elle a craint de livrer sans défense les générations futures à la propagande officielle et universelle des fausses doctrines ; elle a craint de fournir d'avance à un futur gouvernement révolutionnaire un instrument de tyrannie et de persécution.

Il faut bien le reconnaître, les journalistes et les orateurs du parti radical n'ont rien négligé de ce qui pouvait accroître et légitimer cette crainte.

On se demande ce que deviendrait la France si, porté au pouvoir par quelque nouveau désastre, M. Gambetta s'emparait de l'éducation de la jeunesse, faisait rédiger par ses amis le catéchisme de la libre-pensée, et l'imposait au nom du principe de l'obligation aux enfants mêmes des familles les plus chrétiennes. Dans une société divisée par les croyances plus encore que par les intérêts, et en même temps exposée à toutes les surprises et à tous les revirements politiques, tout ce qui accroît le pouvoir de l'Etat peut devenir entre les mains des partis un redoutable instrument d'oppression et de désorganisation.

On voit que nous ne nous dissimulons pas la force des arguments qui ont porté la commission à repousser l'obligation. Mais toutes les précautions qu'on peut prendre aujourd'hui pour garantir dans l'avenir la liberté religieuse seraient impuissantes le jour où une révolution nouvelle amènerait au pouvoir le parti radical, et le premier acte d'une Assemblée gambettiste serait d'abroger la loi Dupanloup. C'est donc en vue de la société actuelle et du gouvernement actuel qu'il faut faire la loi, non en vue d'un gouvernement que la Providence épargnera sans doute à notre patrie, et qui

commencerait par renverser toutes les barrières élevées d'avance contre son despotisme.

Or, il est clair que dans l'état actuel des choses, sous l'empire d'une Assemblée conservatrice et d'un pouvoir exécutif auquel on ne saurait reprocher d'être hostile à la religion, l'obligation eût été une satisfaction donnée à l'opinion publique et aux partisans des réformes modérées, et qu'elle eût imprimé une énergie impulsion aux progrès trop lents de l'enseignement primaire dans notre pays.

En proclamant l'obligation, on ne violerait pas la liberté du père de famille, puisqu'on lui laisse le choix de l'école et de l'instituteur; on ne livrerait pas la jeunesse à la propagande incrédule, puisque la loi maintient et fortifie l'instruction religieuse dans les écoles publiques; mais on donnerait plus de force à l'administration et aux pouvoirs locaux pour exiger des communes et des départements les sacrifices nécessaires; on stimulerait la froideur ou l'indifférence des conseils municipaux et de certains parents; on accroîtrait l'autorité des instituteurs et des commissions scolaires sur les enfants qui ne pourraient quitter l'école avant d'y avoir acquis au moins certaines connaissances élémentaires; on encouragerait le zèle des particuliers et des corporations pour la fondation et le développement des institutions d'enseignement; enfin on donnerait à la croisade contre l'ignorance la consécration d'une déclaration publique et solennelle.

Nous espérons que l'Assemblée comprendra ces vérités, si elles sont exposées et soutenues devant elle par des orateurs dont l'appui ne leur donne rien de suspect.

L'affaire de la bande de la Taille est terminée. — Ont été condamnés : à mort, Garbarino et Galetto; aux travaux forcés à perpétuité, la femme Arèze; à 20 ans de travaux forcés, Montegazza et Bellora; à 10 ans de réclusion, Trienghieri; à 5 ans de prison, Montalbetti. Acquittés : Ribetto, Vergellone, femmes Calligario, Montegazza, Pourrian.

Chronique locale et méridionale.

EMPRUNT NATIONAL de 3 milliards En rentes 5 p. 0/0.

La souscription publique sera ouverte le dimanche 28 et lundi 29 juillet 1872, à la Caisse centrale du Trésor public (Palais de l'Industrie), à Paris, et, dans les départements, chez tous les Trésoriers-Payeurs généraux et Receveurs particuliers des Finances, ainsi que chez tous les Percepteurs. Les conditions de la souscription seront portées à la connaissance du Public dans le plus bref délai possible.

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni hier soir en séance extraordinaire. Il s'agissait de savoir si, conformément aux instructions ministérielles, la ville de Cahors pouvait loger un régiment entier.

Il est certain que la caserne actuelle ne suffit pas au logement de 2,500 hommes. Il faudrait donc faire d'importantes constructions.

Un projet a été présenté à ce sujet. Il a été renvoyé aux commissions des finances et des travaux publics, qui auront à estimer ce qu'une telle construction pourra coûter à la ville et si elle peut faire face à ces dépenses.

Il serait à désirer, dans l'intérêt de la ville, que la question reçût une solution favorable.

Lignes Télégraphiques.

AVIS

Le public est informé que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, a bien voulu ouvrir à la télégraphie privée, la gare de Soturac-Touzac, sur la ligne de Cahors à Libos.

Le nouveau service commencera le 1er Août 1872.

C'est aujourd'hui samedi 20 juillet que les personnes qui veulent former à Cahors une société scientifique, littéraire et artistique, doivent

se réunir à 8 heures et demie du soir, dans la salle des mariages à l'Hôtel-de-ville.

A l'audience d'hier, 19 du courant, le tribunal correctionnel de Cahors a prononcé une condamnation à trois mois de prison contre un inculpé pour outrages, par gestes et menaces, envers M. le commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions.

Dans sa séance privée de jeudi, l'Académie française a pris une détermination qui l'honore et que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs. Ayant reçu d'un généreux citoyen des Etats-Unis la somme de 4,000 fr. pour être attribuée, comme prix Monthyon, à l'acte de dévouement le plus remarquable qui ait signalé la période du siège de Paris, l'embarras du docte corps était grand entre tous les faits, heureusement très-nombreux et très-beaux, qui lui étaient journellement dénoncés.

Un membre de l'Académie, M. Marmier, a eu alors l'heureuse idée de proposer comme lauréat non plus un homme, mais une corporation, et il a rappelé les courageux services rendus pendant le siège par les frères de la doctrine chrétienne. A l'unanimité, le prix a été alloué à l'institut des frères, et M. le duc de Noailles a été désigné pour faire le rapport.

Au moment où la haine stupide des prétendus amis de l'enseignement populaire se déchaine, depuis Paris jusqu'au moindre village, contre ces admirables instituteurs du peuple, il est utile de montrer ce que l'on pense d'eux et de leurs persécuteurs dans l'aréopage de la France lettrée et savante

(Gazette de France.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 13 au 20 Juillet 1872.

Naissances.

Rames (Eugénie), faubourg Cabessut. — Dardenne (Pierre) rue Bousquet. — Nouyril (Victor-Henri), rue des Elus. — Bergon (Célestin), à Pichagol.

Mariages.

Cordou (Paul) et Barthe (Françoise). — Capel (Louis) et Delmas (Catherine). — Kolb (Victor-Emile) et Tenardié (Adèle).

Décès.

Valaret (Elisabeth), domestique, 59 ans, rue des Elus. — Parazines (Joseph), 3 mois, rue Fénélon. — Latapie (Marie), sans profession, 30 ans, célibataire, à la Chartreuse. — Bordes (Pierre), chiffonnier, 52 ans, rue des Soubirous. — Lafage (Jean), 15 jours, rue du Pot. — Dides (Louis-Jean-Edouard), naturel, 8 jours, rue Nationale. — Alazard (Antoine), chanoine, 76 ans, rue Nationale. — Combébia, (Pierre), propriétaire, 80 ans, à Regourd.

CALENDRIER DU LOT. -- JUILLET.

Table with 4 columns: DAY, JOURS, FETES, FOIRES. Rows include dates from 21 to 27 July with corresponding holidays and fairs.

- N. L. le 5, à 6 34 du soir.
P. Q. le 13, à 7 57 du soir.
P. L. le 20, à 2 3 du soir.
D. Q. le 27, à 7 28 du matin.

Pour la chronique locale : A. Layout.

Bulletin Agricole

Bordeaux, 18 juillet.

Malgré les faibles apports qu'il y a sur les marchés des départements, les cours ont de nouveau fléchi; dans quelques endroits les mauvais temps à sévi; il y a eu quelques champs où les blés ont été versés, ce qui cause du retard à la moisson.

Sur nos grandes places maritimes, les stocks sont presque nuls; les quelques détenteurs qui ont de la marchandise ne veulent pas céder aux

cours actuels. Aujourd'hui ils demandent un franc de plus par hectolitre.

Blés. — Depuis notre dernière revue, il s'est fait passablement d'affaires en disponible en magasin. Les blés blancs du Chili sont tous vendus, à part deux petits lots de qualité secondaire.

Aujourd'hui, il s'est produit quelques demandes en blé vieux et passablement en blé nouveau; ces derniers livrables courant d'août prochain.

Cours cotés comme suit : 22-50 à 23 fr. les premières qualités, 21-50 à 22 fr. les deuxièmes qualités, le tout les 80 kilog., pris en magasin, escompte 1 p. 100.

Il ne nous reste presque plus rien en magasin.

Farines. — Il y a peu de changement à signaler sur l'article farine; les minotiers se plaignent du peu de bénéfice que leur donne la fabrication; aussi la plupart ont restreint leur travail.

Les existences en magasin sont de peu d'importance; il est plus que probable que de quelques jours les fabricants ne viendront l'augmenter.

Nos cours sont cotés comme suit : Nérac 21 fr. les 50 kil., 20-50 les diverses qualités du Lot, 19 à 19-50 les farines communes.

Bulletin Viticole

On écrit de la Gascogne :

Tous les travaux de la vigne sont terminés; le vigneron ne rentrera dans les vignobles que pour faire la vendange, qui sera abondante s'il ne survient pas de grêle. Il n'y a presque pas eu de coulure les raisins sont nombreux et magnifiques. Rien n'annonce ni l'oidium ni aucune autre maladie. Les grains de raisins sont déjà gros comme le plomb de lièvre et de belle venue.

On écrit du Bordelais :

Vigne. — Toujours le plus magnifique temps, le beau soleil du Midi qui nous « verse des torrents de lumière » et de chaleur. Aussi, s'est un vrai luxe de végétation qui nous assure, pour l'an prochain, une excellente taille.

Mais malheureusement, ce bien a fait un peu de mal. Beaucoup de jeunes vignes entraînées par cette exubérance de sève ont coulé et donnent des raisins très peu fournis. Il est vrai que ces raisins n'en mûriront que mieux.

Les vieilles vignes ont mieux résisté, la floraison s'est parfaitement passée et les verjus grossissent rapidement. Encore une semaine de cette belle chaleur et nous arriverons à une position normale.

On écrit des Charentes :

La végétation de la vigne est active et exubérante. Sous l'action de la chaleur, qui ne s'est pas démentie depuis le 12 juin, la floraison s'est déclarée simultanément dans tous les vignobles et la fécondation s'est accomplie sans accident. Bien qu'il ne soit pas permis de compter sur une abondance de produits comme l'an dernier, du moins peut-on espérer d'obtenir une récolte moyenne suffisamment rémunératrice.

On écrit du Roussillon :

La floraison s'est faite dans de si mauvaises conditions dans le canton de Prades et dans les cantons voisins qu'on évalue la récolte à venir au tiers d'une récolte ordinaire. Presque tous les grenaches ont été emportés. Le plant de carignan a un peu mieux résisté à la coulure. Voilà donc deux mauvaises récoltes consécutives, ce qui décourage nos vigneron. Le second labour est à peu près terminé. Nous avons dû renouveler le soufrage, car la maladie a apparu de nouveau et a déjà attaqué le raisin.

Il reste fort peu de vin à vendre dans notre canton, et les prix vont toujours haussant. En ce moment, on vend à 35 et 38 fr. l'hect. nu et pris en cave.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 juillet.

M. Desseligny dit que les nouveaux impôts ne seront indispensables qu'en 1874, qu'il vaut donc mieux se donner le temps de réfléchir, ne pas agiter le pays au moment où l'Emprunt va se conclure. Si la Normandie désire une révolution économique, Lyon, le Havre, Bordeaux, Marseille, Paris la repoussent. Est-il opportun de semer ainsi la désu-

nion au moment même où on va s'adresser au crédit? Cet appel à l'union a été très applaudi.

M. Thiers répond qu'il faut voter les impôts de suite, sans quoi on sera en déficit, et M. Thiers ne veut pas gouverner avec un déficit. Tout à coup, à la fin, quoique le discours de M. Desseligny ne contient pas un mot de politique, le président a amené une digression politique très inattendue. Mais cette fois-ci l'incident a été en faveur de la majorité conservatrice. M. Thiers a déclaré que nul plus que lui ne respectait l'Assemblée, que si une campagne de dissolution était entreprise, « il n'en serait pas le complice, » et que les députés revenant après les vacances, « jouiraient du bonheur d'assister à la prompte libération du sol, à laquelle ils auront contribué par leurs votes. »

La gauche ne paraissait pas très satisfaite. L'allusion à « la campagne de dissolution » n'est pas faite pour lui plaire.

Après le retrait d'un ordre du jour de M. Savary tendant à ajourner à 1874 la discussion sur les matières premières. M. Montgolfier a répété au nom de la commission qu'elle repoussait un impôt qui ne produirait que cinq millions et qui était nuisible à l'industrie.

Versailles, 19 juillet, 8 h. 15 m.

L'Assemblée est en pleine discussion des matières premières.

M. Mongolfier a terminé son discours commencé hier contre cet impôt. M. Cordier lui a répondu.

M. Leurent est venu ensuite demander que l'impôt ne soit appliqué qu'après la réussite des négociations qui doivent être engagées avec les puissances étrangères.

En ce moment M. Thiers est à la tribune. Il prononce un long discours plein de détails et de digressions habiles. Ce discours occupera probablement toute la séance, et grâce à la gauche, les idées de M. Thiers finiront par triompher dans le vote qui ne peut tarder à avoir lieu.

M. Rouher vient d'interrompre M. Thiers pour demander la parole.

Paris, 19 juillet, 11 h. 55 matin.

Madrid, 19 juillet.

Cinq hommes ont tiré sur la voiture du roi et de la reine rentrant à minuit au palais. Leurs Majestés n'ont pas été atteintes; un des assassins a été tué, deux capturés. L'indignation est générale, la tranquillité est complète.

Lyon, 18 juillet, 8 h. 15, soir.

MM. Cremer et de Serres ont été condamnés pour homicide par imprudence, par six voix contre une, à un mois de prison chacun et aux frais.

La maison Rotschild a signé un traité avec le ministre des finances pour fournir les traites devant servir au paiement des Prussiens.

La Banque de France a signé également un traité avec le gouvernement.

Dans le monde financier on croit que l'escompte pour l'emprunt sera fixé à 6 p. 100 et qu'il commencera au troisième versement.

Bourse de Paris.

Paris, 20 juillet 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente and values. Rows include 3 p. %, 4 1/2 p. %, and 5 p. %.

Annonces

HUILES D'OLIVE DE NICE



Vente directe aux consommateurs

La Maison E. LAMBERT et Co, à Nice, Fabrique et Expédie la vraie Huile d'Olive.

HUILE VIERGE, l'estagnon 50 lit., 125 fr.; 25 lit., 75 fr. HUILE FINE, l'estagnon 50 lit., 100 fr.; 25 lit., 60 fr. HUILE A CRAISSER en fûts, 125 fr. les 100 lit. Franco en gare de l'acheteur. — Paiement 30 jours ou escompte 5 0/0 comptant.

Un Prêtre a inventé un remède d'une efficacité certaine et d'un emploi facile et incesible, guérissant pour toujours tous les cors aux pieds. — Envoyer 3 fr. en timbres-poste ou mandats, on le recevra de suite et franco, avec l'instruction. — à M. Martin, 17, rue des Martyrs, à Paris.

En Vente chez tous les libraires LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation :)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

- 1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.
- 2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.
- 3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

- 4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.
 - 5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatrice conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.
- La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin. Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issou, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le Aout 1872, (1) en l'étude de M^e FOURNIER, notaire à Cahors, DE L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DE M. CAVAINAC

à Terre-Rouge, près Cahors

La Propriété sera divisée en plusieurs lots qui pourront être réunis. Une enchère supplémentaire sera proposée pour ce cas. Le paiement s'effectuera, un quart à l'époque de la vente, le reste par fractions égales d'année en année. Il y aura adjudication même sur une seule enchère. La Propriété sera divisée en quatre lots.

Premier lot.
De forme à peu près régulière, de toute la largeur de la façade, en entrant, jusqu'à la montagne de Pech-Castagnet. Il se compose des murs, d'une grande grille en fer avec pilastres; Grande et belle Maison couverte en ardoise, construite dans les meilleures conditions de solidité et de confort; elle se compose, au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine; au premier, trois chambres à coucher; au deuxième étage, quatre pièces; elle est élevée, en partie, sur cave voûtée. Ecuries, remise, grange, pigeonnier, basse-cour; Petite maison avec grenier; Cour, jardin anglais; Grand réservoir cimenté, grande citerne en pierre, à double filtre; Grande et belle vigne, quantité d'arbres fruitiers de premier choix; Pièce de terre labourable en sain-

foin, et potager, de vingt-un ares. Contenance approximative du premier lot : un hectare quinze ares. Mise à prix : 13,500 francs.

Deuxième lot.
Une belle Vigne sur le terrain de laquelle il a été cultivé du tabac dans les meilleures conditions; Murs, une grille en fer avec pilastres; Maisonnette; Une source avec construction; Un grand réservoir cimenté; Une pièce de terre, première qualité, en sainfoin et culture maraichère, de quarante-trois ares environ. Contenance du lot : environ 79 ares. En plus, jouissance d'un talus en sainfoin d'environ six ares. Mise à prix : 6,000 fr. Ce lot pourra être divisé de manière à séparer la vigne de la pièce de terre.

Troisième et quatrième lots.
Vignoble de Pech-Castagnet, en deux lots égaux, vigne en plein rapport, quantités d'arbres fruitiers, amandiers et autres. Contenance de chaque lot : environ un hectare. Mise à prix : 1,500. S'adresser, à Cahors, à M^e Fournier, à Bégous, à M. Bousquet, géomètre; à Terre-Rouge, à M. Mahias.

(1) Une prochaine annonce indiquera la date précise de la vente.

A VENDRE

Au lieu D'ARAMONT (dit de la Bordeneuve du Lard), au 7^e kilomètre, route de Lalbenque, près Cahors.

- 1° Un Domaine assorti en Maison, Séchoir, Caves, Écurie, Grange et Porcherie, Terres ordinaires et à tabac, Vinière, Vignes labourables en plein rapport, eaux abondantes.
 - 2° Plusieurs parcelles de Vignes contiguës, âgées de dix ans et en entier labourables.
- Le rendement de ces vignes (12 hectares) est de 80 à 100 barriques.

Situées sur un plateau élevé avec pente très douce, elles ne sont exposées ni à la gelée, ni aux ravines; leur travail est des plus économiques. On accordera toutes facilités de paiement. S'adresser tous les Dimanches sur les lieux à M. FOURNET, propriétaire ou à son représentant.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. 1 fr.

GRANDE ÉCONOMIE POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés. Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser. Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!
Génération prompt et sans trace des chutes, corchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. Flac. de 3 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

AVIS AUX PORTEURS

de Rente Française 3 %

Bénéfice immédiat : plus d'un an d'intérêt, soit plus de 3 fr. de bénéfice par 3 fr. de rente; plus de 5 fr. par 5 fr. de rente; plus de 100 fr. par 100 fr. de rente et ainsi de suite.

S'adresser :

A LA CAISSE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER, 123, rue Montmartre, à Paris.

Emprunt Français DE TROIS MILLIARDS

La Caisse des chemins de fer, 123, rue Montmartre, à Paris, reçoit sans frais les souscriptions à cet emprunt.

1^{er} versement, 100 fr. par 25 fr. de rente.

On accepte comme espèces les valeurs et coupons au cours du jour.

A CÉDER

UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement. Un ou deux suisses ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.